

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUÉRET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, Mme Sabine ADRIEN à M. Christophe MOUTAUD, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Ludovic PINGAUD, Mme Françoise OTT à M. Henri LECLERE, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Célia BOIRON à M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Philippe PONSARD à Mme Annie ZAPATA

Étaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCOUX, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 50

Secrétaire de séance : Mme Annie ZAPATA

MOTION POUR LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET AUX EPCI DANS UN CONTEXTE D'AUGMENTATION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE, DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Rapporteur : M. le Président

Réunis ce jour en Assemblée souveraine, les élus du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret :

CONSIDÉRANT que la hausse des prix des énergies, des matières premières et des denrées alimentaires pénalise très fortement nos concitoyens, mais aussi les collectivités locales et les EPCI qui, à l'instar de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de ses communes membres, sont confrontés à de lourdes dépenses (par exemple pour la gestion des coûts de traitement de leurs

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20220915-241_22-DE
Date de mise en ligne : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Délibération n°241/22 du 15/09/22

9. Autres domaines de compétences 9.4. Vœux et motions

équipements, de restauration dans le cadre de la compétence petite enfance, d'exécution des marchés publics) et doivent anticiper ces hausses de coûts durant la phase l'élaboration de leurs budgets ;

CONSIDERANT que l'écologie, l'inflation, la fixation des prix de l'énergie, la stabilisation des prix à la consommation relèvent d'actions, de décisions et de politiques publiques nationales et que les administrations locales n'ont aucun pouvoir, ni levier d'action en la matière ;

CONSIDERANT que les différents dispositifs de préservation instaurés face à ces hausses tarifaires démesurées n'ont été que très insuffisamment mis en œuvre et que le dispositif voté en loi de finances rectificative, dispositif de soutien au bloc local très complexe et bien éloigné des enjeux en question, n'aura d'impact, au final, que sur un nombre restreint de collectivités ;

CONSIDERANT enfin, les différentes interpellations adressées au gouvernement par des Présidents de collectivités locales, dont celle de David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France, et celle de Michel FOURNIER, Président de l'Association des Maires Ruraux de Franche (AMRF), dont cette motion reprend en partie les interrogations et les constats, et considérant par ailleurs, l'absence de réponses adressées pour l'heure à ces différentes et urgentes sollicitations par le Gouvernement ;

DEMANDENT à l'Etat que les collectivités locales et EPCI soient traités équitablement au regard des autres forces vives du pays, à l'heure où elles élaborent leurs budgets et ne peuvent avoir de vision anticipée face à ces hausses de coût et à l'absence d'indicateurs nationaux suffisamment clairs (en sachant par ailleurs que pour ces instances, s'ajoute à cette difficulté conjoncturelle, la question de nouvelles dépenses de personnel, liées notamment à l'évolution du point d'indice) ;

DEMANDENT à l'Etat que les collectivités locales et EPCI puissent à nouveau tous bénéficier des tarifs réglementés de l'électricité ;

DEMANDENT à l'Etat que la Dotation Globale de Fonctionnement et toutes les dotations soient indexées sur l'inflation, et qu'elles restent a minima stables en euros constants, à l'heure où le Président de la République évoquait pourtant le chiffre de dix milliards d'euros d'économies durant la campagne présidentielle, somme proprement démesurée supposée permettre la participation des collectivités au redressement des comptes publics, alors même que celles-ci ont été tellement ponctionnées et sollicitées au cours de la décennie écoulée (notamment au travers de baisses de dotations, ou encore de transferts de compétences dont les coûts n'ont jamais été compensés à l'euro près et qui n'ont jamais tenu compte de l'inflation !).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité, adoptent la motion telle que présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



La secrétaire de séance

Annie ZAPATA